
NORME INTERNATIONALE



5767

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Chariots travaillant dans des conditions spéciales, avec mât
incliné en avant – Essais de stabilité**

*Industrial trucks operating in special condition of stacking with mast tilted forward –
Stability tests*

Première édition – 1978-09-01

CDU 621.868.27 : 629.1.073

Réf. n° : ISO 5767-1978 (F)

Descripteurs : chariot de manutention, chariot élévateur, chariot à plate-forme, chariot à fourche, essai, essai de stabilité.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5767 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, et a été soumise aux comités membres en juillet 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Pologne
Allemagne	Finlande	Roumanie
Australie	France	Royaume-Uni
Autriche	Inde	Suède
Belgique	Italie	Suisse
Bulgarie	Japon	Tchécoslovaquie
Chili	Mexique	U.R.S.S.
Corée, Rép. de	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
Danemark	Pays-Bas	Yougoslavie

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Chariots travaillant dans des conditions spéciales, avec mât incliné en avant — Essais de stabilité

1 OBJET

La présente Norme internationale spécifie les essais spéciaux pour vérifier la stabilité des chariots en position de gerbage avec mât incliné en avant.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale est applicable aux chariots suivants travaillant dans des conditions spéciales, pour lesquelles une plus grande stabilité est nécessaire pour permettre le gerbage avec mât incliné en avant.

- Chariots élévateurs à fourche en porte-à-faux avec mât inclinable, jusqu'à 10 000 kg (20 000 lb) de capacité nominale de charge indiquée par le constructeur.
- Chariots élévateurs à mât ou fourche rétractable et chariots élévateurs à fourche entre longerons, à mât inclinable, jusqu'à 5 000 kg (10 000 lb) de capacité nominale de charge indiquée par le constructeur.
- Chariots élévateurs à fourche recouvrante et chariots élévateurs à plate-forme recouvrante à grande levée, à mât inclinable, jusqu'à 5 000 kg (10 000 lb) de capacité nominale de charge indiquée par le constructeur.

3 RÉFÉRENCES

ISO 1074, *Chariots élévateurs travaillant en porte-à-faux — Stabilité — Essais de base.*

ISO 3184, *Chariots à mât ou fourche rétractable et chariots à fourche entre longerons — Essais de stabilité.*

ISO 5766, *Chariots à fourche recouvrante et chariots à plate-forme à grande levée — Essais de stabilité.*

4 CONDITIONS DE VALIDITÉ

4.1 Les essais spécifiés dans la présente Norme internationale sont destinés à vérifier que le type de chariot considéré possède une stabilité suffisante dans des conditions spéciales pour lesquelles une plus grande stabilité est nécessaire pour les chariots gerbant avec mât incliné en avant.

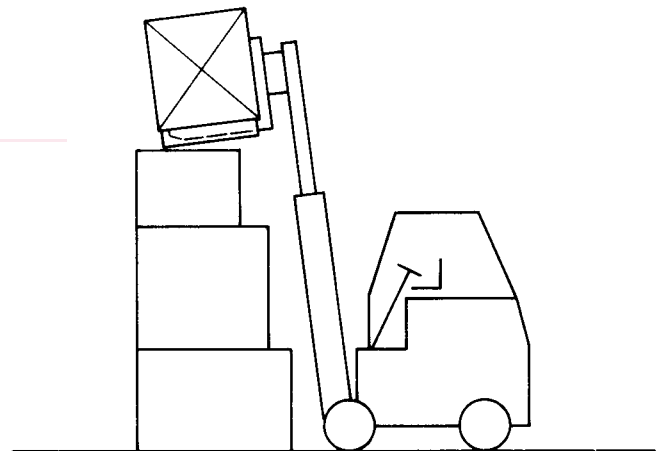
Les essais spécifiés sont à effectuer en supplément des essais de stabilité applicables aux différents types de chariots travaillant dans les conditions normales d'utilisation.

4.2 La capacité appropriée, telle que déterminée par ces essais, et l'angle d'inclinaison avant, doivent être indiqués sur la plaque d'identification du chariot.

5 ESSAI DE STABILITÉ

5.1 Généralités

Dans le cas d'un chariot à fourche destiné à des opérations de gerbage (dépose ou prise de la charge) sur un sol plat, avec mât incliné en avant et charge en position haute (voir figure), l'essai spécial suivant doit être effectué.



FIGURE

5.2 Conditions de réalisation des essais

5.2.1 Position du chariot sur la plate-forme d'essai

Les chariots élévateurs à fourche en porte-à-faux doivent être positionnés et immobilisés sur la plate-forme d'essai comme pour l'essai n° 1 de l'ISO 1074.

Les chariots élévateurs à mât ou fourche rétractable et à fourche entre longerons, à conducteur à pied ou à conducteur porté, doivent être positionnés et immobilisés sur la plate-forme d'essai comme pour l'essai n° 1 de l'ISO 3184.

Les chariots élévateurs à fourche recouvrante et les chariots élévateurs à plate-forme recouvrante à grande levée, à conducteur à pied ou à conducteur porté, doivent être positionnés et immobilisés sur la plate-forme d'essai comme pour l'essai n° 1 de l'ISO 5766.